

**MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION
BACHELIER ACCUEIL ET ÉDUCATION DU JEUNE
ENFANT**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT

**CODE : 98 54 01 U36 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION :
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme du Conseil général**

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION BACHELIER ACCUEIL ET ÉDUCATION DU JEUNE ENFANT

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de rédiger et présenter un travail de recherche relatif à l'accueil et à l'éducation du jeune enfant exploitant et intégrant d'une part, les ressources théoriques, méthodologiques et pratiques acquises au cours de ses études et d'autre part, ses recherches documentaires et réflexions personnelles.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Sans objet

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*à partir d'une situation professionnelle interpellante relevant de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant,
au travers d'un travail écrit personnel et de sa présentation orale,
dans le respect du cadre déontologique et éthique,
en s'exprimant de manière claire et structurée,
conformément aux consignes données,*

- ◆ de mettre en œuvre une recherche cohérente sur une situation validée par le chargé de cours ;
- ◆ de décrire et d'analyser la situation au regard des apports théoriques et méthodologiques fondés, acquis lors de la formation et issus de recherches personnelles ;
- ◆ de poser des hypothèses explicatives et de formuler des objectifs d'accueil et d'éducation qui favorise le développement et l'épanouissement du jeune enfant ;
- ◆ de proposer, de justifier et d'évaluer des pistes d'action en se référant aux différentes compétences du bachelier en accueil et éducation du jeune enfant et en cohérence avec le cadre théorique et méthodologique de la recherche ;
- ◆ de développer une réflexion critique et éthique ;

- ◆ d'évaluer sa démarche et de la justifier ;
- ◆ de réaliser une présentation structurée de son travail et de répondre d'une manière concise et claire aux questions en faisant la preuve d'une intégration judicieuse des concepts utilisés.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ **niveau de précision** : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ **niveau de cohérence** : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ **niveau d'intégration** : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ **niveau d'autonomie** : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant rédigera un travail de fin d'études mettant en valeur les compétences suivantes :

- ◆ définir à partir d'une situation professionnelle interpellante relevant de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant, une problématique qui sera étudiée et préciser quelle méthode de recherche sera utilisée ;
- ◆ analyser cette situation (à travers un ou plusieurs cas/exemples/événements) en établissant des liens pertinents avec les apports théoriques et méthodologiques fondés, abordés lors des activités d'enseignement et issus de recherches personnelles ;
- ◆ faire référence aux champs d'activités (intervention, action, communication, expertise et enjeux de société) liés à la profession ;
- ◆ intégrer dans son travail différentes dimensions : relationnelle, collective, organisationnelle, sociologique, familiale, sociale, économique, éthique, déontologique, identitaire... ;
- ◆ démontrer les compétences attendues d'un bachelier en accueil et éducation du jeune enfant :
 - accueillir quotidiennement le jeune enfant, sa famille et/ou ses référents dans les milieux d'accueil de l'enfant,
 - mettre en place les conditions qui permettent le développement psychomoteur, psychoaffectif et psychosocial de chaque enfant et favorisent son épanouissement,
 - assurer une communication professionnelle,
 - garantir et promouvoir la sécurité, la santé et le bien-être de l'enfant,
 - s'inscrire dans un contexte multisocial et multiculturel,
 - s'engager et promouvoir une logique de développement professionnel individuel et collectif,
 - respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité,
 - adopter en toutes circonstances une attitude réflexive ;
- ◆ expliciter en quoi son travail rencontre la posture professionnelle attendue d'un bachelier en accueil et éducation du jeune enfant.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le chargé de cours a pour mission, au travers de séances collectives et/ou individuelles :

- ◆ d'expliciter les directives et consignes pour la réalisation et la présentation de l'épreuve intégrée ;
- ◆ de communiquer aux étudiants les exigences du travail de fin d'études et les critères de réussite ;
- ◆ de superviser le cheminement de l'étudiant dans son travail :
 - guider l'étudiant dans le choix de la problématique de l'épreuve intégrée,
 - valider le projet de travail,
 - stimuler la mise en œuvre de ses capacités de réflexivité,
 - favoriser chez l'étudiant un positionnement professionnel,
 - vérifier l'état d'avancement des travaux, le respect des consignes relatives au travail de fin d'études,
 - réorienter le travail en cas de besoin,
 - donner des conseils pour la présentation orale ;
- ◆ d'organiser la présentation orale des travaux devant le jury.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Etudiant : 160 périodes

Code U
Z

7.2. Encadrement de l'épreuve intégrée

Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Préparation de l'épreuve intégrée de la section du bachelier en Accueil et éducation du jeune enfant	CT	I	36
Epreuve intégrée de la section du bachelier en Accueil et éducation du jeune enfant	CT	I	4
Total des périodes			40
ECTS			20